



# DÉLIBÉRATION

## du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Ludovic LEDUC, 1 <sup>er</sup> adjoint.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 31 octobre 2022 Publiée, le 31 octobre 2022 Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Marina LUCAS), M. Bruno CHICOISNE (ayant donné pouvoir à Mme Maria COURTAY), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Adeline ROUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Noëlle BICHON), Mme Nadine YOU (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC) <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Maria COURTAY <u>Date de la convocation</u> : 19 octobre 2022
Délibération n°22.6.9	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <i>Attribution de bons d'achats aux agents dans le cadre des vœux du Maire au personnel</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, chaque année dans le cadre des vœux du Maire aux agents, un cadeau est remis aux agents. En 2020 et 2021, un bon d'achat dans les commerces de Mésanger avait été offert. Ce format ayant fait l'objet de retours positifs, il est proposé de le reconduire cette année. **Il est donc proposé d'offrir aux agents un bon d'achat de 40€ valable dans un commerce de Mésanger au choix lors des vœux du Maire au personnel. Ce bon d'achat sera attribué aux agents présents depuis au moins trois mois ou ayant travaillé au moins trois mois de manière discontinue dans la collectivité et présents à la date des vœux du Maire au personnel. 75 agents sont concernés pour la Commune, pour un montant de 3 000 €.**

### Après avoir entendu cet exposé

Vu la loi n°2007-209 en date du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 70 ;  
Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;  
Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-1 ;  
Vu l'avis du CT en date du 20 octobre 2022 ;  
Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir ;  
Considérant que les bons d'achats attribués aux agents ne peuvent être assimilés à un complément de rémunération en raison de leur valeur peu élevée ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- DÉCIDE que des bons d'achats d'un montant individuel de 40€ seront attribués aux agents de la Commune dans le cadre des vœux du Maire ;
- PRÉVOIT les crédits au budget, chapitre 011, article 6232.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre »

María COURTAY  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
044-214400962-20221025-2169d-DE  
Reçu le 31/10/2022

Pour le Maire empêché,  
Ludovic LEDUC,  
1<sup>er</sup> adjoint